



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/07

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MARS 2022

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES 2021 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **04 mars 2022** réuni sous la présidence de **Monsieur Lionel LARRÉ**,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3, R.719-100 à R.719-104,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,

Le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le vice-président du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **APPROUVE** le rapport annuel de performances 2021 de l'Université Bordeaux Montaigne, en annexe du compte financier 2021 de l'établissement, et figurant ci-joint.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 04/03/2022.

Membres présents	23
Membres représentés	6
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.



16 MARS 2022

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

15 MARS 2022